

## AVIS AUX ACTIONNAIRES DE ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED (ETI) DETENTEUR DES ACTIONS DE PRIORITE

Cher actionnaire détenant des actions de priorité,

### CONVERSION DES ACTIONS DE PRIORITE ETI EN ACTIONS ORDINAIRES

Suite à une résolution adoptée le quatorze Septembre 2011, le Conseil d'Administration de Ecobank Transnational Incorporated (ETI) a approuvé l'acquisition de Oceanic Bank International Plc (« Oceanic »).

En conformité avec les conditions de la conversion des actions de priorité tel que recommandé par le Conseil d'Administration de Oceanic aux actionnaires de ladite société dans les documents d'acquisition approuvés par les actionnaires de Oceanic : *« Les détenteurs d'actions de priorité ont le droit exerçable à tout moment entre le troisième et le cinquième anniversaire de la date d'émission, de convertir tout ou partie de leurs actions de priorité en actions ordinaires de la Société. Chaque action de priorité sera convertie au taux de 0,76923 d'une action Ordinaire. »*

Nous avons le plaisir de vous informer que la conversion de vos actions de priorité peut être effectuée à tout moment entre le 31 Octobre 2014 et le 31 Octobre 2016. Si vous souhaitez convertir vos actions de priorité, merci de bien vouloir transmettre aux registraires :

1. Votre numéro de CSCS Clearing House (Dépositaire Central du Nigéria)
2. Le certificat d'actions de priorité
3. Copie d'une pièce d'identité acceptable

Nous vous prions de ne pas hésiter pas à contacter les **registraires EDC au +234-(0)1-4538671-4**. Vous pouvez également envoyer un courrier électronique à **conversion@ecobank.com** pour toute précision dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**EDC Registrars,  
154, Ikorodu Road,  
Onipanu Bus-stop,  
Shomolu,  
Lagos, Nigeria**